

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

## POURQUOI ET COMMENT LIRE SON RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE ? AVEC LA BANQUE DE FRANCE

Date de publication : 09/06/2022 - Banque/argent

Bonjour, j'avoue que je ne regarde pas toujours mes relevés de compte. Est-il vraiment important de le faire ? Réponse avec Charles BANASTE de la Banque de France.

Un relevé de compte retrace toutes les opérations effectuées sur un compte bancaire, y compris les frais bancaires. Qu'il soit dématérialisé ou en version papier, votre relevé de compte a la même valeur et vous permet de pointer vos dépenses et vos rentrées d'argent.

Il est délivré de manière mensuelle et gratuite. Sa délivrance peut être payante pour des demandes particulières.

Chaque relevé indique les différentes opérations, avec pour chacune d'elles :

- la date de l'opération,
- sa date de valeur,
- le libellé, c'est-à-dire la nature de l'opération : "chèque", "virement", "retrait", "carte bancaire", "prélèvement".

On trouve également 2 colonnes :

- une colonne "débit" pour toutes les dépenses,
- une colonne "crédit" pour toutes les opérations enregistrées en entrée.

Une autre mention importante est celle des frais bancaires ainsi qu'un récapitulatif de ces derniers. Ils sont matérialisés par un code visuel tel qu'un pictogramme, une couleur ou encore un astérisque.

D'autres éléments peuvent être mentionnés : le montant de votre découvert autorisé, les coordonnées du service client et du médiateur bancaire.

Savoir lire vos relevés de compte est important car cela vous permet d'en vérifier l'exactitude.

**En effet, personne n'est à l'abri d'une erreur ou d'une fraude.** Si vous constatez une erreur tels qu'un prélèvement erroné, un mauvais calcul d'agios, ou un débit frauduleux, (comme un retrait d'espèces ou un paiement par carte bancaire qui ne seraient pas de votre fait), adressez-vous à votre **conseiller pour contester l'opération.**

**Sachez que si l'erreur provient d'un agent extérieur** comme un magasin, restaurant ou fournisseur d'électricité, **c'est lui qu'il faut contacter, et non la banque**, puisqu'il s'agit alors d'un litige commercial.

Enfin, aujourd'hui, beaucoup de relevés sont en ligne, donc n'attendez pas la fin du mois pour les consulter. Cela vous permettra de suivre plus régulièrement votre budget, et en cas de fraude, d'agir plus vite.

A toutes fins utiles, sachez que la durée de conservation d'un relevé de compte est, sauf exception, de 5 ans.

**En résumé :**

- dépenses et rentrées d'argent,
- en cas d'erreur, contactez votre conseiller,
- suivez régulièrement votre budget.